

APPEL à PROJETS

Innovation territoriale 2017

Appel à projets Innovation territoriale 2017

Le Département du Pas-de-Calais lance un appel à projets axé autour de l'innovation en matière d'accessibilité des services aux habitants des espaces ruraux.

A travers cet appel à projets, le Département souhaite favoriser l'émergence, sur les territoires ruraux, d'initiatives et de projets innovants. Une enveloppe spécifique de 300 000 euros est consacrée à cet appel à projet.

Chaque année, le Département axera cet appel à projets sur une thématique relevant d'enjeux prioritaires. En 2017, en cohérence avec les ambitions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), les projets attendus devront :

- permettre d'améliorer l'accessibilité aux services de tous les habitants des territoires ruraux du Pas-de-Calais et répondre à des besoins peu ou mal satisfaits
- être porteurs d'une innovation dans leur conception ou leur mise en œuvre que ce soit par les technologies employées, la gouvernance ou la méthodologie de mise en œuvre
- respecter, dans leur conception et mise en œuvre, les principes d'actions du Département en matière de développement durable : en conciliant et recherchant l'équilibre entre les trois aspects environnemental, social et économique du projet.

Les projets devront être élaborés ou expérimentés sur les territoires ruraux du département et portés par des collectivités de moins de 2 000 habitants ou les bourgs-centres éligibles identifiés dans le SDAASP et éligibles au FARDA.

L'aide financière sera accordée dans la limite de 20 000 euros par projet et de 40 % maximum du coût total du projet. Cette aide est cumulable avec d'autres financements du Département.

Les projets des candidats seront analysés par un comité technique puis par un jury piloté par le Département du Pas-de-Calais. Ce jury regroupera des élus du Conseil départemental et des personnalités qualifiées externes au Conseil départemental, représentant les partenaires et acteurs de la ruralité.

Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site Pasdecalais.fr.
Les candidatures doivent être déposées avant le 30 septembre 2017.

Les candidats sont invités à prendre contact avec les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial et/ou les Maisons du Département Solidarité afin de s'assurer de la recevabilité de leur projet et d'être conseillés dans l'élaboration de leur dossier.